

REPUBLIQUE DE GUINEE



**MINISTRE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE (MMG)
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (MEDD)**

**PROJET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES, MINIERES
ET DE L'ENVIRONNEMENT (PGRNME)**

CREDIT IDA N° 6885 – GN ET DON IDA N° 8190 -GN

SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET

**LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE FORMER LES AGENTS DE
L'AGENCE GUINEENNE D'EVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES (AGEE) SUR
L'INTEGRATION DES ENJEUX LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, EN PARTICULIER
LA SEQUESTRATION ET LA GESTION DES CREDITS CARBONES, AINSI QUE LA
COMPENSATION AU TITRE DE LA BIOBIODIVERSITE (CALCUL METRIQUE)**

AMI N°11/PGRNME/MEDD/CI/2026

Date de fin : 08 Septembre 2026

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Agence Guinéenne d'Évaluations Environnementales (AGEE), établissement public administratif placé sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, est chargée de la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'évaluation environnementale et sociale. À ce titre, elle assure notamment l'examen des Études d'Impact Environnemental et Social (EIES), des Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES), des Évaluations Environnementales Stratégiques (EES), le suivi de la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), les audits environnementaux et sociaux, ainsi que le contrôle de la conformité environnementale des projets et programmes de développement.

Dans un contexte marqué par les changements climatiques, l'érosion accélérée de la biodiversité et l'accroissement des exigences des partenaires techniques et financiers, les évaluations environnementales doivent désormais intégrer de manière systématique les enjeux liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, à la séquestration du carbone, aux marchés des crédits carbone, ainsi qu'aux mécanismes de compensation écologique visant l'atteinte de l'objectif de « zéro perte nette », voire de « gain net de biodiversité ».

Par ailleurs, les exigences des Normes environnementales et sociales de la Banque mondiale, des Normes de performance de la Société financière internationale (IFC), des Standards de la Banque africaine de développement (BAD), ainsi que des cadres internationaux tels que le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, le Protocole sur les gaz à effet de serre (GHG Protocol) et les mécanismes de certification carbone (Verra, Gold Standard, etc.) imposent une prise en compte croissante des impacts climatiques et de la biodiversité dans la conception, l'évaluation et le suivi des projets de développement.

En Guinée, plusieurs projets miniers, énergétiques, agricoles et d'infrastructures sont désormais confrontés à ces nouvelles exigences, notamment en matière de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre, de séquestration du carbone, de restauration des écosystèmes et de compensation des impacts résiduels sur la biodiversité. Cette évolution nécessite un renforcement des capacités techniques des cadres de l'AGEE afin qu'ils puissent analyser de manière critique les études environnementales intégrant ces nouvelles dimensions,

apprécier la pertinence des mesures proposées par les promoteurs et formuler des recommandations conformes aux meilleures pratiques internationales.

C'est dans cette perspective, et avec l'appui du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Mines et Environnement (PGRNME), que l'AGEE envisage de recruter un consultant spécialisé chargé d'assurer une formation de haut niveau au profit de ses cadres.

2. Objectif Général

Renforcer les compétences des cadres de l'AGEE en matière d'intégration des enjeux liés au changement climatique, au crédit carbone et à la compensation de la biodiversité dans les processus d'évaluation environnementale et sociale, conformément aux exigences nationales et aux standards internationaux. Ce renforcement vise également à conforter l'AGEE dans son rôle d'autorité nationale de référence, à étendre progressivement ces compétences à ses antennes régionales et à garantir que la valorisation des actifs carbone et biodiversité profite équitablement à l'État guinéen et aux communautés locales.

De manière spécifique, Il s'agit de :

- Maîtriser les concepts, principes et mécanismes relatifs au changement climatique, à la séquestration du carbone, aux crédits carbone et à la compensation de la biodiversité.
- Comprendre les cadres juridique, institutionnel et normatif nationaux et internationaux régissant les marchés du carbone et les mécanismes de compensation écologique.
- Renforcer leurs capacités d'analyse des Études d'Impact Environnemental et Social (EIES), des Évaluations Environnementales Stratégiques (EES), des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et des autres instruments de sauvegarde intégrant les enjeux climatiques et de biodiversité.
- Maîtriser les méthodes et outils de calcul des émissions de gaz à effet de serre, de séquestration du carbone et d'évaluation des compensations de biodiversité (calcul métrique).
- Développer les compétences nécessaires pour évaluer la pertinence des mesures d'atténuation, de compensation écologique et de restauration proposées dans les projets de développement.
- Vérifier la robustesse des mesures d'atténuation et de compensation proposées dans les EIES et les PGES, en s'assurant de l'application effective de la hiérarchie d'atténuation (éviter, réduire, restaurer, compenser), de l'adéquation des mesures à l'ampleur des impacts, de la quantification des impacts résiduels ainsi que — pour le carbone comme pour la biodiversité — de l'additionnalité, de la permanence, de l'équivalence écologique et de la mesurabilité du suivi.
- Harmoniser les pratiques d'évaluation au sein de l'AGEE en élaborant des outils d'analyse (guides, check-lists et critères techniques) intégrant les dimensions climat, carbone et biodiversité.
- Renforcer les capacités des cadres à formuler des avis techniques et des recommandations conformes aux exigences nationales et aux standards internationaux en matière de changement climatique et de biodiversité.
- Amener les bureaux d'études à intégrer systématiquement les enjeux liés au changement climatique, au crédit carbone et à la compensation de la biodiversité dans les rapports d'évaluation environnementale et sociale.
- Contribuer au déploiement des compétences et des outils d'analyse au niveau des antennes régionales de l'AGEE, afin d'assurer une application homogène des exigences liées au climat, au carbone et à la biodiversité sur l'ensemble du territoire national.
- Renforcer la capacité des cadres à apprécier les mécanismes de partage des bénéfices et à défendre les intérêts de l'État guinéen et des communautés locales dans les projets mobilisant des crédits carbone et des compensations de biodiversité.

3. RÉSULTATS ATTENDUS

À l'issue de la formation, les résultats suivants sont attendus :

- Les cadres de l'AGEE maîtrisent les concepts fondamentaux relatifs au changement climatique, à la séquestration du carbone, aux crédits carbonés et à la compensation de la biodiversité.

- Les cadres de l'AGEE sont capables d'analyser les Études d'Impact Environnemental et Social (EIES), les Évaluations Environnementales Stratégiques (EES), les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et les autres instruments de sauvegarde en intégrant les enjeux climatiques et de biodiversité.
- Les méthodes et outils de calcul des émissions de gaz à effet de serre, de séquestration du carbone et de compensation de la biodiversité (calcul métrique) sont maîtrisés et appliqués dans l'analyse des dossiers soumis à l'AGEE.
- Les cadres de l'AGEE disposent d'outils techniques harmonisés (guides, check-lists et critères d'analyse) pour l'évaluation des composantes climat, carbone et biodiversité dans les projets de développement.
- Les capacités de l'AGEE à formuler des avis techniques et des recommandations conformes aux exigences nationales et aux standards internationaux en matière de changement climatique et de biodiversité sont renforcées.
- Les cadres de l'AGEE sont capables de vérifier la robustesse des mesures d'atténuation et de compensation présentées dans les EIES et les PGES (application de la hiérarchie d'atténuation, additionnalité, permanence, équivalence écologique, quantification des impacts résiduels et mesurabilité du suivi) et de formuler des réserves ou des demandes de compléments techniquement fondées.
- Les bureaux d'études sont mieux orientés et accompagnés pour intégrer les enjeux liés au changement climatique, au crédit carbone et à la compensation de la biodiversité dans les rapports d'évaluation environnementale et sociale.
- Les compétences et les outils d'analyse sont progressivement déployés au sein des antennes régionales de l'AGEE, assurant une qualité d'évaluation homogène sur l'ensemble du territoire national.
- Les cadres de l'AGEE sont en mesure d'apprécier les mécanismes de partage des bénéfices et de veiller à ce que la valorisation des actifs carbone et biodiversité profite équitablement à l'État guinéen et aux communautés locales.
- Un rapport de formation comprenant les supports pédagogiques, les études de cas, les recommandations et une feuille de route pour l'intégration des enjeux climatiques et de biodiversité dans les procédures de l'AGEE est élaboré et validé.

4. METHODOLOGIE DE MISE EN OEUVRE

La mission sera conduite selon une approche participative, interactive et axée sur le renforcement des capacités pratiques des cadres de l'AGEE, au siège comme dans les antennes régionales. Elle combinera des exposés théoriques, des études de cas, des exercices pratiques, des travaux de groupe et des échanges d'expériences afin de favoriser une meilleure appropriation des concepts et des outils.

5. LIVRABLES

Le consultant produira les livrables suivants :

1. Un rapport de démarrage présentant la compréhension des Termes de Référence, la méthodologie de travail, le programme détaillé de la formation, le calendrier d'exécution ainsi que les supports pédagogiques préliminaires.
2. Les modules et supports de formation (présentations PowerPoint, notes techniques, documents de référence, études de cas et exercices pratiques) intégrant les enjeux liés au changement climatique, à la séquestration du carbone, au crédit carbone et à la compensation de la biodiversité.
3. Des outils méthodologiques destinés aux cadres de l'AGEE et à ses antennes régionales, notamment :
 - une grille d'analyse des EIES intégrant les enjeux climatiques et de biodiversité, structurée autour de critères de robustesse (application de la hiérarchie d'atténuation, quantification des impacts résiduels, additionnalité, permanence, équivalence écologique et mesurabilité du suivi) ;
 - une check-list d'évaluation des aspects liés au changement climatique, au crédit carbone et à la compensation écologique, permettant de statuer sur la robustesse et la conformité des mesures et d'exiger, le cas échéant, des compléments ;

- des fiches techniques sur les principales méthodes de calcul des émissions de gaz à effet de serre, de séquestration du carbone et des métriques de compensation de la biodiversité.
4. Les rapports d'évaluation des participants, comprenant les résultats des pré-tests et post-tests, l'analyse des acquis et l'évaluation de la satisfaction des participants.
 5. Le rapport général de la formation, comprenant :
 - le déroulement des travaux ;
 - la liste des participants ;
 - les principales communications ;
 - les résultats des travaux de groupe ;
 - les recommandations formulées ;
 - les enseignements tirés de la formation.
 6. Une feuille de route assortie d'un plan d'action pour l'intégration progressive des enjeux liés au changement climatique, au crédit carbone et à la compensation de la biodiversité dans les procédures, les outils et les pratiques d'évaluation environnementale et sociale de l'AGEE. Elle précise notamment les modalités de déploiement progressif de ces acquis et outils au niveau des antennes régionales de l'AGEE.
 7. Une base documentaire numérique, comprenant l'ensemble des supports de formation, les textes réglementaires, les normes internationales, les guides techniques et les références bibliographiques utilisées durant la mission.
 8. Une note stratégique sur le positionnement de la Guinée au regard des marchés du carbone et de la biodiversité, formulant des recommandations pour sécuriser les intérêts de l'État et des communautés locales et pour conforter l'AGEE dans son rôle d'autorité nationale de référence.

6. PROFILS

a. Qualifications académiques

Le Consultant devra être titulaire d'un diplôme de niveau Bac+5 (Master II ou équivalent) au minimum en sciences de l'environnement, écologie, foresterie, changement climatique, gestion des ressources naturelles, biodiversité, géographie, aménagement du territoire, ingénierie environnementale, économie de l'environnement ou dans tout autre domaine pertinent.

Un diplôme de Doctorat ou des certifications professionnelles en changement climatique, finance carbone, **biodiversité ou évaluations environnementales constitueront un atout.**

b. Expérience professionnelle générale

Le Consultant devra justifier :

- d'au moins 15 années d'expérience professionnelle dans les domaines de l'environnement, du changement climatique, de la biodiversité ou des évaluations environnementales et sociales ;
- d'une expérience confirmée dans la conduite ou la revue d'Études d'Impact Environnemental et Social (EIES), d'Évaluations Environnementales Stratégiques (EES), de Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ou de Cadres de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) ;
- d'une expérience significative dans l'appui aux administrations publiques, aux institutions nationales ou aux projets de développement financés par des partenaires techniques et financiers.

c. Expérience spécifique

Le Consultant devra démontrer une expertise avérée dans les domaines suivants :

- Intégration du changement climatique dans les évaluations environnementales
- Séquestration du carbone et crédits carbone
- Compensation de la biodiversité
- Connaissance des normes internationales

Le Consultant devra avoir une bonne maîtrise des référentiels internationaux, notamment :

- les Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale;
- les Normes de Performance de la Société Financière Internationale (IFC);
- les Sauvegardes environnementales et sociales de la Banque Africaine de Développement ;
- les Directives Environnementales, Sanitaires et Sécuritaires (Directives EHS) ;
- les bonnes pratiques de l'UICN ;
- les exigences du Fonds Vert pour le Climat (FVC), du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et du PNUD en matière de climat et biodiversité.

5. Expérience en formation

Le Consultant devra :

- avoir réalisé au moins cinq (05) missions similaires de formation au cours des dix (15) dernières années ;
- avoir développé des modules de formation destinés aux administrations publiques ou aux institutions environnementales ;
- maîtriser les méthodes de formation des adultes (andragogie) ;
- être capable d'animer des ateliers participatifs, des études de cas et des exercices pratiques.

Une expérience de formation des autorités compétentes en matière d'évaluation environnementale constituera un avantage important.

6. Connaissance du contexte national

Le Consultant devra démontrer une bonne connaissance :

- du Code de l'Environnement de la République de Guinée ;
- de la réglementation nationale relative aux évaluations environnementales ;
- de la politique nationale sur le changement climatique ;
- de la Stratégie Nationale REDD+ ;
- de la Stratégie et du Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB);

7. Compétences techniques

Le Consultant devra maîtriser :

- les méthodes d'évaluation des émissions de GES ;
- les outils de comptabilité carbone ;
- les outils de calcul des métriques de biodiversité ;
- les systèmes d'information géographique (QGIS, ArcGIS) ;
- les outils de télédétection ;
- les logiciels Excel, Word et PowerPoint.

La maîtrise d'outils spécialisés tels que InVEST, EX-ACT (FAO), Open Foris, Collect Earth, IPCC Inventory Software ou équivalents constituera un atout

IX. METHODE DE SÉLECTION

Le (la) Consultant (e) sera sélectionné suivant la méthode de Sélection de Consultant Individuel (SCI) en application des dispositions du Règlement de Passation des Marches de la Banque mondiale en vigueur (Edition Septembre 2025) et plus précisément de la clause 7.36 « Sélection de Consultants Individuels par mise en concurrence ouverte ».

X. DOSSIER A FOURNIR

- Les dossiers de candidature, **en langue française**, devront comprendre, au moins, les éléments ci-après :
- Une lettre de motivation ;
 - Un Curriculum vitae détaillé, récent et certifié sincère par le candidat ;
 - Une copie du ou des diplômes et attestations ou tout autre document attestant les qualifications et expériences acquises par le candidat ;
 - Les références d'au moins trois (3) emplois antérieurs et les coordonnées accessibles des employeurs.

Des vérifications pourraient être faites sur les dossiers fournis. Un entretien (ou interview) pourrait être organisé, au besoin, pour les candidats présélectionnés sur la base de l'examen et l'évaluation de leurs dossiers

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : Lundi au Vendredi de 08h30mn à 16h30mn (heure de Conakry/Guinée).

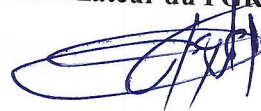
Les dossiers portant la mention : Candidature pour le poste de « **Recrutement d'un consultant individuel pour la formation des agents de l'AGEE à l'intégration des enjeux liés au changement climatique, en particulier à la séquestration et à la gestion des crédits carbone, la compensation au titre de la Biodiversité** » et comprenant les pièces ci-dessus doivent parvenir sous pli fermé ou par e-mail, au choix des candidats (tes), **au plus tard le 08 septembre 2026 à 15 h précises (heure de Conakry/Guinée)** à l'adresse ci-après:

Unité de Gestion du PGRNME Commune de Ratoma, Quartier Taouyah, Résidence Alimou, Conakry,
Tél : +224 625 265 914, 622 200 224, 626 636 362,

E-mail : oumar.wann@pgrnme.com et copie obligatoire à fatoumata-hassanatou.bah@pgrnme.com,
moriba.kourouma@pgrnme.com et lamine.kaba@pgrnme.com

Fait à Conakry, le 21 août 2026

Le Coordonnateur du PGRNME,



Oumar WANN